

# Domaine Public

# DP

JAA  
1002 Lausanne

12 mars 1992 - n° 1075  
Hebdomadaire romand  
Vingt-neuvième année

## Combat public

Les militaires auront certainement à convaincre le peuple de l'utilité d'acheter trente-quatre avions. Rude combat qui ne se déroulera plus en terrain connu, devant le Parlement, mais face au souverain qui se laisse facilement impressionner par des sommes à huit chiffres. Comme adversaire, le Groupe pour une Suisse sans armée (GSSA), fort du résultat inespéré de l'initiative qui fut la raison de sa fondation, et à la tête duquel se trouve un homme parfaitement informé: Andreas Gross, conseiller national socialiste et membre de la commission militaire.

L'initiative que veut lancer le GSSA et qui vise à introduire un moratoire de dix ou quinze ans dans l'achat d'avions militaires a quelque chose d'agaçant. Car il s'agit en l'espèce d'exercer un droit de référendum là où il n'est pas prévu par la Constitution: empêcher la concrétisation de la décision probable des Chambres d'acquiescer trente-quatre F/A-18. Il faut rappeler qu'il y a déjà eu plusieurs tentatives de soumettre les dépenses militaires au référendum facultatif: en 1977, le Conseil fédéral refuse un postulat du Groupe socialiste allant dans ce sens; deux ans plus tard, le Conseil national rejette à une forte majorité l'initiative parlementaire Herczog (alors POCH, aujourd'hui membre du groupe socialiste), qui visait le même but; enfin, le 5 avril 1987, peuple et cantons refusaient nettement (59,4% de non) l'initiative populaire socialiste «demandant le droit de référendum en matière de dépenses militaires». Le même droit s'appliquant à toutes les dépenses de la Confédération avait été refusé par le souverain en 1956.

Rien ne sert pourtant de faire de grands discours sur l'utilisation abusive des droits populaires dont se rendrait coupable le GSSA. Sa démarche, même alambiquée, tient juridiquement la route: le Parlement a déjà jugé recevables des initiatives avec effet rétroactif, notamment celle intitulée «Halte au bétonnage». Mais si le peuple devait se prononcer pour le moratoire, des problèmes d'application se poseraient. Il est en effet imaginable — ce serait de

bonne guerre — que le Conseil fédéral décide de faire traîner les choses: il peut soumettre l'initiative au vote une fois les avions commandés et en partie livrés et payés (une initiative n'a pas — et c'est heureux — d'effet suspensif). Le peuple refusera-t-il à l'armée l'autorisation d'acheter ce qu'elle a déjà payé? Et dans l'affirmative, faudrait-il revendre les avions? Le GSSA et le parti socialiste, partisans d'interdire toute exportation du matériel de guerre, auraient à gérer un intéressant conflit d'intérêts.

Sur le fond maintenant. Même si personne n'est dupe de ses arrière-pensées, le GSSA, en proposant un moratoire, ne pêche pas par excès, comme ce fut volontairement le cas avec l'initiative pour une Suisse sans armée. Il n'en reste pas moins que sa démarche n'est pas honnête: le but du GSSA est clairement exprimé dans son nom et il n'a aucune crédibilité lorsqu'il s'exprime sur l'orientation d'une armée qu'il souhaite voir disparaître. Il ne cherche pas, en l'occurrence, à lancer un débat public sur l'achat d'avions de combat, mais à provoquer une nouvelle consultation populaire sur la défense militaire. Il est vrai que la situation serait peut-être différente si la discussion avait d'abord porté sur la nouvelle conception générale de l'armée (rapport Armée 95), et ensuite seulement sur les moyens de la concrétiser (achat d'avions de combat).

Reste que le jeu est entre les mains du Parlement. Il lui est possible de casser les reins de l'initiative en adoptant une position intermédiaire, comme celle défendue par Eric Müller dans le *Journal de Genève* du 27 février et à Table ouverte dimanche dernier: profiter des années favorables que nous vivons pour «sauter» une génération d'avions. Cette option implique de sauvegarder nos connaissances dans le domaine et de maintenir en fonction un contingent de pilotes et de techniciens capables de voler sur les avions de la prochaine génération en n'achetant qu'un nombre restreint d'appareils, neufs ou d'occasion.

PI

(Lire aussi sur ce sujet l'article en page 5)

# Une question simple déformée

**A chacun des «affaires» à sa mesure. Celle de l'Elysée est le fruit d'une imprévoyance et de la concurrence que se livrent les quotidiens lausannois.**

(ag) Quand Charles-Henri Favrod aura-t-il soixante-cinq ans révolus ? Le *Who's Who* le savait; la caisse de pensions de l'Etat de Vaud le savait. Mais apparemment pas le Service des affaires culturelles du département de l'Instruction publique.

Réglé à temps, le problème posé par cette échéance nous aurait épargné un bourronnement de rumeurs sur la succession bientôt ouverte, finissant par éclater dans un bel embrasement médiatique. Au feu ! Le Musée brûlait. Fut mobilisé même le troisième échelon d'intervention, *24 Heures* déployant la grande échelle. Certains décrétèrent l'incendie volontaire. Ils tenaient le coupable. Pierre Cevey serait pyromane. Absurde. Ce n'est pas un homme à étincelles.

## L'âge du capitaine était connu

Quand Favrod fut nommé il y a six ans — Pierre Cevey en eut la responsabilité et le mérite — chacun connaissait l'âge du capitaine. Six ans étaient un bail trop court pour créer un musée. Il est facile d'animer une galerie d'exposition de photographies, il est difficile d'enrichir un musée de collections lui appartenant en propre. Certes, le fond initial était d'une qualité souvent méconnue. Qu'on se réfère à l'excellent recensement établi par Elisabeth Breguet: *Cent ans de photographie chez les Vaudois (1839-1939)*, Payot, 1981. Mais il fallait constituer à partir de ce noyau vaudois une collection de portée internationale. Favrod s'y est employé admirablement, grâce à son réseau de relations, son entourage, sa maîtrise du sujet, symbolisée par sa collection personnelle. Un travail considérable de classement, de catalogue a été entrepris, car il n'y a pas de musée sans logistique. Enfin, par des expositions constamment renouvelées, le Musée est devenu un lieu vivant. Sur les trois postes du bilan: enrichissement des collections, constitution d'une équipe au savoir-faire performant, animation, le résultat est remarquablement positif.

Une prolongation de bail, dans ces cir-

constances, est justifiée. Ce n'est pas le fait d'un homme qui s'accroche, mais d'un homme qui peut demander légitimement à parachever son œuvre.

Cette formalité simple ne justifie pas une campagne de presse aussi démesurée. Il est évident que le Conseil d'Etat ou Pierre Cevey n'ont pas l'intention de dilapider les richesses de ce Musée qui jusqu'ici a été chouchouté par le pouvoir; il suffit de se référer à l'évolution du budget. Le succès du Musée est bon à prendre pour le politique. Dans les activités culturelles, il y a une sorte de prêté-rendu entre le pouvoir et les créateurs.

## Dans le privé aussi, recettes et dépenses s'équilibrent

Reste l'achat des photos du 700<sup>e</sup> présentées à Fribourg et à Lausanne. Sur le fond, il semble naturel que l'effort considérable qui a été fait à cette occasion soit conservé. Le 700<sup>e</sup> a vu dilapider des sommes considérables dans des spectacles souvent quelconques ou des déplacements d'infrastructure, comme

la tente de Botta. Les expositions photographiques ont été un succès. Pour quelques centaines de milliers de francs, il n'est pas excessif de vouloir que ce témoignage d'une création soit dans sa diversité incorporée aux collections du Musée. Désir-devoir de conservateur.

Tout en tenant à jour des comptes clairs et vérifiables, Favrod espère toujours que l'intendance suivra, ses relais médiatiques lui permettant souvent la pression efficace. Le problème est donc de confiance-contrôle entre le pouvoir et lui. Quoi qu'il en soit, l'achat devra être couvert. Ce n'est pas une exigence étalonnée de fonctionnaire ainsi que certains au lyrisme de pacotille l'ont écrit, comme si dans le privé les exigences n'étaient pas les mêmes, comme s'il n'y avait qu'à l'Etat que les recettes contrebalancent les dépenses.

Mais la campagne de presse animée par *24 Heures* laisse croire, sous le prétexte que l'activité du Musée n'est pas inscrite dans la loi, que son existence est menacée par des comploteurs haut placés. C'est là désinformation, que seule explique la concurrence des quotidiens, même ou surtout s'ils appartiennent à la même maison d'édition.

La question simple, trop tardivement résolue par le pouvoir, trouvera plus malaisément sa solution. Le Conseil d'Etat aura tranché le 13 mars. Mais les dégâts pour le rayonnement culturel du canton ne sont pas négligeables du fait de ce comportement d'éléphants dans la porcelaine. ■

ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN

## Cessons d'être procéduriers !

(fb) L'accord sur l'EEE étant en voie d'être paraphé avec le retard que l'on sait (et sauf accroc de dernière minute), se pose la question de la procédure de ratification pour les dix-neuf Etats concernés.

Lorsqu'on prévoyait ce paraphe pour l'été 1991, puis la fin de cette année-là, la Suisse se préparait à faire les choses en grand: sessions extraordinaires des Chambres fédérales, destinées non seulement à prendre connaissance du traité et à l'approuver mais également à réviser une soixantaine de lois fédérales; votation le 6 décembre 1992 sur un arrêté englobant à la fois l'accord et les modifications législatives qu'il implique (en clair: éviter le conflit entre l'approbation du traité et le refus, en vota-

tion référendaire, d'une conséquence nécessaire).

Les circonstances ont changé, mais pas la longueur de la procédure prévue par la Suisse. Du coup, c'est l'entrée en vigueur du traité qui serait reportée à la fin du premier semestre 1993, au lieu de coïncider avec l'avènement du Grand Marché de la CE, le 1<sup>er</sup> janvier. A lire la presse, les négociateurs suisses ont été surpris par la compréhension manifestée à Bruxelles à l'égard de ce contretemps, purement interne cette fois-ci; mais on peut aussi y voir la marque de l'intérêt très relatif que la Communauté porte à l'EEE... Le premier ministre suédois, lui, est moins amène et n'accepte pas que la Suisse retarde, à elle seule, l'ouverture du marché de la CE

# Neuchâtel attend l'Europe de pied ferme

*Une politique active d'intégration est le meilleur moyen de ne pas subir les événements*

(pi) «En un mot, les cantons vont faire connaissance d'une forme de liberté élargie.» Cette citation extraite du *Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil concernant Neuchâtel et l'intégration européenne* est la démonstration du fédéralisme dynamique et optimiste que souhaite pratiquer la République.

Loin de considérer l'intégration européenne comme une menace, le gouvernement neuchâtelois la voit comme

aux pays de l'AELE. C'est qu'il y a au moins deux autres manières d'agir:

- approuver le traité, le soumettre à la votation populaire le 6 décembre (avec ou sans clause soustrayant par avance au référendum les adaptations législatives clairement circonscrites); parallèlement, engager à un rythme soutenu les révisions législatives, et peu importe si elles ne sont pas terminées le 31 décembre: il n'y a pas de quoi céder au syndrome de la ménagère suisse qui craint le regard de l'invité sur un grain de poussière oublié;

- donner le coup de collier nécessaire pour rattraper le temps perdu, en approuvant ces fameuses révisions législatives de telle manière qu'elles puissent être englobées dans la votation du 6 décembre selon le scénario prévu; après tout, s'il n'y a pas de marge de discussion par rapport au droit européen au point que l'on puisse renoncer au référendum populaire, on ne voit pas pourquoi le Parlement aurait besoin de tellement de sessions pour les examiner: qu'il fasse au Conseil fédéral la même confiance que celle qu'il demande au peuple.

Chaque pays a sa propre procédure de ratification et il est normal qu'il la suive. Mais il est excessif qu'un pays subordonne cette décision, fondamentale et qui a des effets externes, à des contingences d'intendance. ■

une étape importante et souhaitable de la vie politique suisse. Et rien de tel pour garder ses prérogatives et ne pas perdre de pouvoirs que de se préparer au changement. Neuchâtel poursuit donc son effort en la matière: un premier rapport du 4 avril 1990 analysait les principes de fonctionnement d'un Espace économique européen; la première partie du document remis dernièrement aux députés, rédigé par J.-L. Juvet, professeur, et M.-C. Pointet, assistante, de l'Université de Neuchâtel, complète donc le précédent et renseigne de manière détaillée sur la situation politique actuelle et sur les conséquences prévisibles d'un traité EEE ou d'une adhésion. Ce travail est complété par une seconde analyse, intitulée «Le canton de Neuchâtel, la Suisse et 1992», rédigée par un bureau d'avocats bruxellois. Elle dresse l'inventaire des modifications législatives rendues nécessaires par un rapprochement avec l'Europe communautaire.

## Micro et macro: en bon voisinage

Ce voisinage dans un même document de l'approche macro- et microscopique ne manque pas d'intérêt. On se rend rapidement compte que les changements exigés à l'échelon cantonal, s'ils sont relativement nombreux, sont finalement de portée assez limitée. Et ils profiteront souvent également aux Confédérés: nombre de lois réglementant l'accès aux concours publics, aux professions ou aux écoles sont discriminatoires pour les non-Neuchâtelois et sont de ce fait incompatibles avec le principe de la libre circulation des personnes. Et comme Bruxelles ne sera pas compétent pour traiter les différends internes à un Etat, on peut théoriquement imaginer un Jurassien interdit d'être coiffeur à Neuchâtel parce qu'il n'est pas en «*possession d'un titre ou d'une expérience professionnelle acquis dans le canton*» alors qu'un Danois devrait être admis. Personne évidemment ne regrettera ces modifications, pas plus qu'on ne pleurera le fait que les notai-

res vaudois ne devront plus obligatoirement avoir étudié le droit à Lausanne ou que les marchés publics valaisans devront être ouverts aux entreprises domiciliées hors du canton et du pays.

## L'information suivra

Prenant en mains son destin européen, Neuchâtel ne se contente pas d'un rapport très complet sur la question grâce auquel les approximations sur les conséquences pour le canton d'une politique européenne ne sont désormais plus permises. Le Conseil d'Etat précise que, «*En plus, avec le concours des deux quotidiens du canton et de la radio locale (RTN 2001) une information plus "vulgarisée" sera diffusée durant le courant de l'année 1992*». Un séminaire d'information à l'intention des députés et de la presse est d'ailleurs prévu prochainement.

Cette attitude active est certainement la plus efficace pour que les cantons ne soient pas les perdants d'une politique d'intégration. Pour éviter de voir leurs prérogatives transférées à l'étage supérieur, il est nécessaire qu'ils soient à la fois informés et prêts à entreprendre les changements qui s'imposent. ■

Ce rapport s'obtient à la Chancellerie d'Etat, Château, 2001 Neuchâtel.

## EN BREF

Le voilier de Bernard Tapie a été séquestré à titre provisoire à la demande du Crédit des Bergues SA à Genève. Pas étonnant que vous ne connaissiez pas l'établissement. Selon le rapport de la BNS sur les banques suisses en 1990, il s'agit d'une société financière à caractère bancaire qui ne fait pas appel au public pour obtenir des fonds en dépôt. La société est en mains étrangères et dispose d'un capital de plus de 94 millions de francs. Le total du bilan à fin 1990 se montait à 246,8 millions de francs. Elle a été fondée en 1981.

Le nouveau premier ministre belge, Jean-Luc Dehaene a déjà considérablement réduit les cabinets ministériels puisqu'ils ne compteront plus que 979 membres au lieu des 1500 en fonction. En Suisse, chaque conseiller fédéral n'a toujours droit qu'à deux collaborateurs personnels.

# Quel dialogue Nord-Sud ?

*L'Annuaire Suisse-tiers monde 1992 vient de paraître. Un document fondamental d'analyse sur une question où le scepticisme est de mise, mais en même temps désespérant.*

(rob) *L'Annuaire Suisse-tiers monde*, publié par l'Institut universitaire d'études du développement, se porte bien. Il en est à sa onzième édition. Considéré comme un instrument unique et indispensable au travail de tous ceux qui s'occupent des relations de notre pays avec le tiers monde, il n'est heureusement pas menacé par les coupures budgétaires que la ville de Genève, le canton et la Confédération vont forcer l'Institut à faire, l'IUED ayant la sagesse de ne pas pratiquer de coupes linéaires mais d'opérer des choix dans ses activités.

Comme de coutume, *l'Annuaire* comprend une première partie consacrée aux événements de l'année écoulée. La deuxième partie, «Analyses et positions», traite de la Conférence de Rio de Janeiro sur l'environnement et le développement. Elle est suivie de la bibliographie de tout ce qui a été publié en 1991 en Suisse ou par des Suisses sur le développement, puis de statistiques. Rio, juin 1992, un espoir auquel nombreux sont ceux qui ne croient pas. Il a fallu vingt ans depuis la Conférence de Stockholm sur l'environnement humain pour que les dirigeants du monde entier, à travers l'Assemblée générale des Nations unies, prennent au sérieux le premier rapport du Club de Rome; vingt ans pour que la globalité et l'interdépendance du problème soit reconnue; vingt ans pendant lesquels la dégradation de l'environnement a probablement été plus forte que pendant toute la vie de l'homme sur la terre.

## Une Charte de la terre

Mais que disent les sceptiques ? Que le mammoth (selon *l'Annuaire*, on attend 20 000 participants à la Conférence) n'accouchera que d'une souris puisque la Charte de la Terre ne sera pas un instrument contraignant; que si la Conférence n'est pas assortie de moyens financiers, ses bonnes résolutions resteront lettre morte; que les dirigeants des pays industrialisés réclameront de leurs homologues des pays du tiers monde qu'ils arrêtent de saccager la forêt tropicale et que les dirigeants du tiers mon-

de réclameront de nos pays qu'ils mettent un frein à l'émission de gaz toxiques pour l'atmosphère.

Les sceptiques ont sans doute largement raison. Mais la médiatisation assurée de l'événement contribuera à une prise de conscience à l'échelle planétaire. Il faudra ensuite que chacun de nous réfléchisse à son mode de vie et fasse pression sur son gouvernement pour la mise en œuvre des résolutions. La Banque mondiale pourra rehausser son image de marque auprès des tiers-mondistes en faisant de la protection de l'environnement la condition de certains prêts – cela l'arrangera d'avoir de nouvelles concessions à exiger, la politique économique de beaucoup de pays en développement étant bientôt plus efficace et plus libérale que celle des pays industrialisés.

## Questions aux pays industrialisés

Mais au chapitre des conditions, le tiers monde pourra enfin dire: et vous ? qu'avez-vous fait pour l'environnement ? On critique souvent les gouvernements des pays en développement qui considèrent des conditions liées à la protection de l'environnement comme une ingérence dans leurs affaires intérieures. Mais que dirait-on si la Banque mondiale venant au secours des finances publiques en détresse de notre pays, nous demandait de réduire d'un tiers la circulation automobile ?

*L'Annuaire* présente toutes les positions suisses dans le débat: celles de l'administration fédérale, des mouvements tiers-mondistes et écologistes et de l'industrie. Les tiers-mondistes ne m'ont pas convaincue en attribuant tous les dommages causés à l'environnement dans le tiers monde à l'adoption du modèle économique capitaliste. C'est vrai que la pression démographique est en grande partie due à l'amélioration de la santé qui a été plus rapide que la hausse des revenus et c'est vrai que si on payait mieux le café et le thé, les pays en développement exporteraient peut-être moins de bois tropicaux. Mais il n'en reste pas moins que le facteur de déboisement et d'avancée du désert le

plus important est le mode de cuisson traditionnel. En Afrique, dans les campagnes, des dizaines de millions de femmes vont chaque jour collecter du bois de chauffe pour préparer le repas familial qui nécessite plusieurs heures de cuisson. Chaque jour des dizaines de millions de feux s'allument sur le continent noir et consomment, lentement mais sûrement, un patrimoine mondial. Combien de millions de francs ou de dollars faudrait-il pour fournir à ces familles, *gratuitement*, l'énergie nécessaire ? Un jour où j'assistais à une famineuse contrebande de riz, je me suis insurgée contre l'importation de ce produit de «luxe» et j'ai vanté la consommation des produits locaux. Mon interlocuteur africain m'a rétorqué que la cuisson du riz était au moins six fois plus courte que celle du traditionnel «fufu», qu'il représentait donc une économie d'énergie considérable et une «libération» pour les femmes. Nestlé a aussi mis au point du «fufu» en poudre auquel il suffit d'ajouter de l'eau. La quadrature du cercle pour un tiers-mondiste-écologiste-féministe épris d'indépendance économique.

## Un centre mondial en Suisse ?

Que peut faire la Suisse à la Conférence de Rio de Janeiro ? Alain Clerc pense que notre pays, ayant déjà instauré des normes plus sévères que d'autres pays, a stimulé l'innovation et la création de produits et de services qui peuvent être exportés. Pour lui, «une attitude de repli au premier sommet des chefs d'Etat de notre planète paraîtrait incompréhensible». La Suisse a depuis longtemps favorisé de nombreuses initiatives écologiques sur le plan international. Alain Clerc en voit cinq qu'elle pourrait défendre à Rio: un Centre mondial d'intervention et d'assistance en cas d'accident sur le modèle de la Croix Rouge; le renforcement de la surveillance, y compris l'inspection et l'arbitrage; la création d'une Académie mondiale de l'environnement; le renforcement des organes de coordination des Nations Unies et celui du Conseil de sécurité «qui pourrait se doter d'un organe prêt à intervenir en cas de menaces environnementales ou de graves litiges écologiques».

On a l'air d'être loin de la biosphère, du concept de développement durable et des changements de notre mode de vie qu'il conviendrait d'effectuer pour sauver la planète. Mais les spécialistes jugeront et les propositions ci-dessus concernent les moyens et non les buts à atteindre. ■

# Les coulisses de l'exploit volant

*Ce n'est pas tous les jours que les lobbystes ont un marché de 3,5 milliards à défendre...*

(y) L'acquisition de trente-quatre avions de combat F/A-18 Hornet de McDonnell Douglas, c'est un business de 3500 millions de francs, dont 311 millions de commandes directes à l'industrie suisse, et 2000 millions d'affaires compensatoires en dix ans pour les constructeurs de machines et autres fournisseurs suisses du complexe militaro-industriel américain. Tout cela vaut qu'on se dérange dans les coulisses où s'épanouissent les lobbys. Et on s'est dérangé, plus ou moins discrètement, jusque dans une séance de commission parlementaire. Etat des lieux juste avant la décision du Conseil des Etats en faveur du F/A-18 et le lancement d'une initiative populaire contre l'achat d'un nouvel avion de combat.

## Mirage européen

Les travaux d'approche latérale ont commencé il y a plusieurs années déjà, avec la procédure d'évaluation. Une fois le choix réduit à deux, puis à un seul avion américain, les promoteurs des autres modèles n'ont pas désarmé: le D<sup>r</sup> Emil E. Jaeggi, conseiller du groupe Saab-Scania, diffuse aujourd'hui encore du «matériel d'information» à propos — c'est-à-dire en faveur — du Gripen JAS 39, pourtant éliminé en 1988, en raison de «performances prévues, dans l'ensemble, proches de celles du Mirage 2000-5 et donc considérablement au-dessous de celles du FA-18».

Les ambassadeurs de l'aéronautique française ont même réalisé l'exploit d'obtenir en 1990 une réévaluation du Mirage 2000-5, en faveur duquel ils ont ouvert un «Centre de coordination» à Berne, au siège de la filiale suisse de Thomson-CSF, principale firme intéressée à la construction du Mirage, avec Dassault et Matra bien sûr. A noter que le responsable dudit Centre de propagande est par ailleurs administrateur de Thomson-CSF (Suisse) SA et de la maison éditrice du somptueux magazine militaire *Miliz* paraissant à Zurich tous les trois mois depuis septembre 1990. Après l'élimination définitive du mieux placé des avions européens, en faveur

duquel l'agence de relations publiques Eurocom avait fait une énorme campagne dans toute la presse suisse, les promoteurs du Mirage 2000-5 militent pour un report de la décision concernant l'acquisition d'un nouvel avion de combat et pour la recherche (sur le continent européen bien sûr) d'une alternative au F/A-18, dont le choix se fonde sur un «cahier des charges formulé pendant la guerre froide». Habile, mais probablement sans effet sur les sénateurs appelés à se prononcer la semaine prochaine en faveur de l'avion de l'US Navy, qui en a commandé elle-même 907 sur les quelque 1200 exemplaires vendus et en partie déjà livrés. Mais le pompon du lobbysme revient évidemment aux émissaires de McDonnell-Douglas, qui ont fait très fort en confiant la défense et l'illustration du F/A-18 à la plus grande agence de relations publiques de Suisse, le bureau de feu le D<sup>r</sup> Rudolf Farner, bien connu pour ses campagnes «institutionnelles» en faveur notamment de l'armée suisse, des banques et de l'énergie nucléaire ou contre la surveillance des prix et des taux hypothécaires. Le patron de l'agence s'appelle Dominique Brunner, colonel de son état et fertile auteur de textes philosophico-stratégiques sur la sécurité, en sa qualité de rédacteur du *Bulletin d'information militaire*, édité par l'Association pour la promotion de la volonté de défense et la science militaire.

## Silence suspect

Egalement administrateur de l'agence Farner, l'ancien divisionnaire Gustav Däniker, qui s'est illustré par la conception des exercices quadriennaux de défense générale, roule à fond pour le F/A-18. Ce qu'il s'est bien gardé d'annoncer aux membres de la commission du Conseil des Etats qui l'avait invité à se prononcer sur les perspectives stratégiques européennes à l'heure de l'acquisition d'un nouvel avion de combat. Les sénateurs ont paru s'indigner de ce silence, rompu par la *Sonntags-Zeitung* du 1<sup>er</sup> mars dernier, mais rien ne laisse

prévoir que les centaines de milliers de francs d'honoraires annuels versés par McDonnell au bureau Farner pèseront dans le débat sur un marché de 3,5 milliards.

Toujours préoccupé par le bon fonctionnement d'une véritable démocratie, le journaliste bâlois Oskar Reck souligne dans la *Weltwoche* (5.3.1992) la dangereuse insolence des groupes et lobbys divers qui croient toutes les pressions permises, pourvu qu'elles s'exercent en faveur des intérêts dont ils assument la défense et la promotion, spontanément ou sur mandat. Il est en effet grand temps qu'à l'instar des parlementaires les experts consultés en toutes occasions soient eux aussi tenus de déclarer leur rattachement à tel ou tel groupe d'intérêts.

Certes, dans un petit pays comme le nôtre, chaque branche d'activité ou domaine de recherche forme un petit univers au sein duquel tout le monde se connaît; mais justement, pour éviter les collusions et autres complicités objectives, il importe de travailler dans la clarté. Même si, après comme avant, les PTT trouvent leurs experts en télécommunications chez Ascom, les administrations leurs conseillers en informatique chez IBM ou l'armée ses propagandistes parmi ses anciens cadres recyclés dans une agence de relations publiques. Agence qui travaille pour la dite armée, et même, comme ça tombe bien, pour l'avion de combat dont elle rêve de se doter. Cela s'appelle sans doute un effet de synergie. ■

## Papier

La tour du Pavillon suisse de l'exposition universelle de Séville sera composée des matériaux suivants:

carton: 82%,  
bois: 16%,  
acier: 2%.

En vertu de quoi, on parlera d'une tour haute de trente-deux mètres en papier. ■

## Rectificatif

En page 2 de DP 1074, il fallait lire que le canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures s'était trouvé seul avec Zoug opposé aux mesures envisagées pour accélérer la mise en œuvre de l'égalité entre hommes et femmes.

L'APRÈS-COMMUNISME

# Du sang, de la sueur et des larmes

*Faut-il suspendre la démocratie pour faciliter le passage à l'économie de marché ?*

La sortie du communisme tourne au cauchemar dans les anciennes «démocraties populaires». Le coût social de la thérapie de choc appliquée à l'économie n'est-il pas en train d'enterrer les espoirs d'il y a deux ans ? Même si tout retour en arrière semble exclu, l'avenir des institutions démocratiques, elles-mêmes inachevées et bien fragiles, rencontre un pessimisme impressionnant.

Pour avoir oublié notre propre histoire, nous avons cru — et nous avons fait croire à ceux qui se libéraient du communisme — que l'économie de marché allait de pair avec le règne de la démocratie. Aujourd'hui certains économistes occidentaux n'hésitent pas à se demander si pour réussir la transition souhaitée, il ne faudrait pas recourir à un régime autoritaire, suspendre certains droits démocratiques comme le suffrage universel pour garantir à l'action de l'Etat stabilité, durée et cohérence. N'est-ce pas la leçon d'un Bismarck en Allemagne et, plus contemporaine, celle de Taiwan ou de la Corée du Sud ?

L'argument n'est pas neuf et il a largement servi dans les années soixante à propos du tiers monde. Mais les pays d'Europe centrale et orientale ne sont pas des Etats post-coloniaux. Certains ont connu la démocratie, tous ont une histoire plus longue que celle de leur formation étatique moderne. Leur niveau culturel est celui de nations industrialisées. Et c'est d'ailleurs bien pourquoi le communisme y a imposé, par une révolte contre l'Etat, partie des éléments de la société qui n'avaient pu être mis au pas, «gleichgestaltet» comme on disait dans le jargon du III<sup>e</sup> Reich.

Subordonner l'exercice des droits démocratiques aux exigences du rétablissement de l'économie, c'est prendre le problème de l'envers et, d'une certaine façon, se réclamer d'un matérialisme qu'on croyait à la racine de tous les maux apportés par le marxisme à l'humanité. C'est en tous cas chercher à imposer un modèle abstrait à des nations qui n'ont de chance de réussir leur modernisation qu'avec la participation active de leurs membres et dans le respect de leurs singularités. L'économie

de marché ne peut en effet ni établir, ni rétablir les institutions démocratiques, car livré à ses propres lois, le marché ne crée pas de lui-même les conditions d'une société juste et humaine. Il fournit tout au plus une apparence de légitimité à ce qui n'est que l'expression de la volonté du plus fort.

Contrairement à l'idée reçue, la priorité à l'Est est aujourd'hui politique et non économique. Les dérapages xénophobes ou nationalistes, l'éparpillement des partis et l'instabilité institutionnelle qui menacent la transition démocratique sont la traduction politique du chômage, des inégalités sociales et de la corruption qui accompagnent la transformation de l'économie. La baisse du niveau de vie — dramatique dans de larges milieux de la population —

appelle une mobilisation civique et des mesures sociales et politiques. Seul un Etat sensible au coût humain de la modernisation — et non un monstre froid — peut espérer faire comprendre, convaincre et éduquer. Finalement les démocraties occidentales ont vaincu dans deux guerres mondiales des régimes considérés comme forts, en mobilisant la nation sans abandonner ni parlementarisme, ni pluralisme politique. La sortie du communisme est une sorte de guerre contre la misère et contre la démoralisation; elle sera gagnée par la démocratie ou elle ne le sera pas, quelque autoritaire ou fort que soit le régime de transition mis en place.

La voie de notre responsabilité est dès lors tracée. L'aide que nous devons apporter aux Etats d'Europe centrale et orientale n'est pas uniquement matérielle ou technique. Elle est aussi politique et elle commence par la défense chez nous de la démocratie et des droits de l'homme. C'est aussi notre façon de manifester notre solidarité et de participer au combat qui est le même à Varsovie, Sofia, Paris ou Madrid.

Jean-Claude Favez

## Dynamique des systèmes vivants

*(réd) A propos du nouvel article constitutionnel concernant le génie génétique et la procréation médicalement assistée, sur lequel nous aurons à nous prononcer le 17 mai, nous publions ci-dessous quelques précisions de Gabriel Bittar. Elles complètent son article paru la semaine dernière et intitulé «Vers le fichage génétique généralisé».*

● En matière de procréation assistée, seule la fécondation des ovules destinés à être immédiatement implantés serait autorisée. Remarquons en passant qu'il est inévitable que l'on congèle les œufs (ces «embryons» sont composés de deux cellules et mesurent 0,1 mm) plutôt que les ovules, dans la mesure où il est actuellement impossible de congeler sans dommage ces derniers. Sachant ceci, on peut constater que la limitation prévue laisserait quatre procédures possibles, toutes conduisant à des situations déplorables.

Ou bien l'on se passera dorénavant de suroovulation et l'on prélèvera un à un les ovules formés naturellement par la femme stérile ou malade désirant avoir un enfant, avec la conséquence que celle-ci devrait se soumettre pendant des années à des

dizaines d'opérations en clinique. Ou bien on lui transférera en une seule opération trois œufs (comme c'est déjà le cas actuellement), des suroovulations devant très probablement être répétées par la suite étant donné l'interdiction de féconder plus d'ovules que ceux destinés à être immédiatement implantés. Ou bien encore l'on procédera au transfert de tous les ovules fécondés obtenus par suroovulation. Dans ce dernier cas, si, comme cela est possible, plusieurs des embryons implantés ont réussi leur développement, il faudra soit prévoir des naissances multiples, soit procéder à des «réductions embryonnaires» (c'est-à-dire à des avortements multiples).

● Il convient de remarquer que, pour la première fois, les embryons se trouveraient cités nommément dans la Constitution.

# La fête à Pierre Gerber

(cd) Pierre Gerber a huitante ans («Falloit pas le dire!» crie-t-il à Bertil Galland qui introduit la soirée). Pour marquer l'événement, ses amis et Plans-fixes organisaient jeudi dernier, à la salle Paderewski, un moment musical offert par le quatuor *Sine Nomine* et la projection du portrait filmé en novembre 1986. Devant une salle bien garnie et fort chaleureuse, agrémentée des réparties facétieuses du maître luthier, la soirée a débuté avec le dernier quatuor de Schubert. Les instruments des musiciens sortaient de l'atelier de Pierre Gerber. N'étant pas critique musicale, je dirai seulement l'enchantement à chaque fois ressenti à l'écoute du *Sine Nomine*, et de Schubert.

## Humour et amour de l'art

La caméra surprend Pierre Gerber, le dos tourné au public, commentant les photographies qui tapissent le mur de son atelier: pour chacun de ces grands musiciens, il a une phrase cordiale ou drôle; chaque visage évoque un souvenir, amusant ou émouvant. Les anecdotes pleuvent. Nathan Milstein, étant venu voir son luthier, essaie le violon qu'il lui avait confié; sur ces entrefaites, Isaac Stern pousse la porte de la boutique. A peine entré, il tend l'oreille, se précipite vers l'atelier, découvre Milstein et s'écrie: «Ah! C'est toi! Tu as fait bien des progrès!» Puis chacun essaie le vio-

lon de l'autre, sans beaucoup de bonheur, semble-t-il: les grands instruments n'ont qu'un seul maître.

Autre histoire: Pierre Gerber et un confrère, Pierre Vidoudez, reviennent d'un congrès de luthiers. A Cointrin, Vidoudez confie à Gerber l'étui qu'il transporte, et qui contient un Stradivarius, le temps de passer la douane. Notre luthier, fort distrait, oublie l'étui sur la banque de la douane! Au moment où les deux hommes s'installent dans un taxi arrive un douanier hilare, qui leur tend le violon et leur dit avec le plus pur accent carougeois: «Heureusement qu'c'est pas un Stradivarius!»

## Un violon à cœur ouvert

Entre les mains du luthier tourne un violon qu'il s'appête à ouvrir; tout en expliquant calmement que les violonistes n'aiment pas tellement les craquements que cette opération occasionne — et en effet ils sont déjà terribles pour une profane: qu'est-ce que ça doit être pour le possesseur du violon! — Pierre Gerber enlève la table de l'instrument et expose l'intérieur. Ventre ouvert, le violon repose entre les doigts experts qui désignent les défauts, les détails à reprendre. Pour le célèbre luthier, il faut choisir: fabriquer des instruments ou faire de la restauration. Il a choisi, quant à lui, d'entretenir, de rénover, d'améliorer les instruments des

plus grands solistes du monde, depuis cinquante et un ans. «Je mourrai à mon atelier» dit-il joyeusement.

## Une collection à valeur humaine et historique

Une fois de plus, à l'occasion de ce Plan-fixe, on mesure l'intérêt de la démarche des cinéastes créateurs de cette collection de portraits. Décidément, le visage, la voix, les mains d'une femme ou d'un homme sont des objets fascinants; sans rien pour nous en distraire, le portrait selon Plans-fixes comble en nous cette curiosité insatiable de l'autre, notre semblable, et en même temps si irrémédiablement différent de nous. Qu'ont-ils encore à nous apprendre, celle-ci, celui-là, sur nous, nos amours, nos peurs, nos aversions?

A cet intérêt que j'appellerais humain s'ajoute une valeur de témoignage inestimable; à travers la collection s'ébauche le portrait d'un canton, d'une région, à un moment précis de son histoire: depuis décembre 1977 (premier Plan-Fixe sur Constantin Regamey) jusqu'à aujourd'hui, près de quinze ans plus tard, la collection s'est enrichie de plus de cent films. L'événement sera marqué en mai, par une grande fête à laquelle le comité de l'Association Plans-fixes espère associer toute la Suisse romande, plus Zurich, où une association sœur est née il y a exactement deux ans. ■

Et ce dans un article où, sous couvert de leur protection, on accepterait implicitement: soit que l'on puisse infliger une souffrance inutilement répétée à une femme (rendant cette technique impraticable pour un médecin soucieux de la santé de sa patiente); soit que ces mêmes embryons puissent être supprimés après leur implantation. Il n'est pas certain que le législateur ait pensé à tous les effets pervers de l'acceptation de principe d'une technique médicale, mais assurée d'une restriction pratique dangereuse.

Notons encore que l'interdiction de transférer et de fusionner entre patrimoine génétique humain et non humain traduit l'obsession de la pureté du génome humain, obsession à la fois déplacée et irréaliste. En effet, pour un certain temps encore, les vecteurs utilisables pour insé-

rer chez un humain un gène opérationnel sont d'origine extra-humaine (il est courant que les vecteurs dérivent de virus). Et comme le «collage» du gène correctif laisse forcément des morceaux de virus dans le génome hôte (sans que cela porte à conséquence), vouloir interdire les mélanges revient à interdire la technique. Il faut savoir que les mélanges génétiques ne sont pas une aberration liée à une technique, mais une manifestation dynamique intrinsèque des systèmes vivants: dans la nature le brassage génétique est permanent (ainsi par exemple les virus ne cessent de lâcher des morceaux de leurs gènes dans notre propre génome, et à en emprunter aux génomes de leurs hôtes...). L'idée de la pureté génétique, ou d'un état statique des gènes, est un mythe, parfois redoutable. Gabriel Bittar

## DP Domaine Public

Rédacteur responsable: Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Ont également collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy (jpb)

François Brutsch (fb)

Catherine Dubuis (cd)

André Gavillet (ag)

Jacques Guyaz (jg)

Yvette Jaggi (yj)

Charles-F. Pochon (cfp)

Lala Robert (rob)

Forum: Gabriel Bittar, Jean-Claude Favez

Abonnement: 75 francs pour une année

Administration, rédaction: Saint-Pierre 1, case postale 2612, 1002 Lausanne

Téléphone: 021 312 69 10

Télécopie: 021 312 80 40 - CCP: 10-15527-9

Composition et maquette:

Frances Trezevant Honegger, Pierre Imhof,

Françoise Gavillet

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens

## Soho sur Flon

(jg) Ça se déroule dans un loft, bien sûr. D'ailleurs une nouvelles galeries de peinture chic et chère ne peut s'installer que dans un vieil entrepôt. Il faut que celui-ci conserve son aspect d'origine et soit rempli d'objets indéfinissables laissés par l'ancien usager. Une vague allure de coupe-gorge est hautement recommandée. Rassurez-vous, ce n'est qu'après un bref moment d'inquiétude que l'on trouve l'escalier conduisant au lieu d'exposition. Voici une autre règle à respecter: une galerie chic et chère ne peut s'installer qu'à l'étage, avec une raison sociale à peine indiquée à l'extérieur. Pas question d'avoir une vitrine comme n'importe quelle boutique de mode. L'art, ça se mérite, et au moins on reste entre soi.

Ce soir-là, les lieux étaient faciles à trouver. Il suffisait de suivre les Jaguars, les Rolls et les manteaux de fourrure. On exposait un artiste porno-kitsch très à la mode, qui fait voisiner des chiens de bois, des angelots, d'immenses photos d'au moins trois mètres sur deux illustrant, en très gros plan, différentes façons d'utiliser certains organes masculins et féminins, ainsi que des sculptures en verre représentant des scènes d'accouplement.

Il n'est pas question de se rincer l'œil d'un air égrillard, ça ferait très plouc, ni d'être choqué, ce serait très provincial. Les invités se doivent de garder l'air désinvolte et blasé, de laisser glisser le regard avec l'indifférence de celui qui en a vu d'autres et de risquer quelque commentaire savant. L'artiste lui-même n'a-t-il pas affirmé qu'une de ses photos représentant, au bord d'un torrent, ce qu'en termes techniques l'on nomme *cunnilingus*, était inspirée du *Déjeuner sur l'herbe* de Manet. Une dame en noir m'affirme gravement qu'il s'agit là d'une critique implicite de notre société.

Sous une autre photo montrant de façon clinique l'union d'un *lingam* et d'un *yoni*, comme on dit dans le *Kama-sutra*, deux messieurs, la soixantaine financière et le costume bien coupé, parlent de leur partie de golf du matin. Si l'on contemple les personnes présentes, on s'aperçoit que tous les regards, tous les groupes sont tournés vers le centre vide de la galerie et prennent bien garde d'ignorer les «œuvres» exposées. Deux dames aussi décharnées qu'embijoutées se font la bise avec de petits cris. Elles n'avaient pas dû se voir depuis leur rencontre de la veille au salon de thé.

Quelques jeunes gens au style artiste apportent le pittoresque indispensable. A cent mètres, de l'autre côté de la rue, une autre galerie vernit l'exposition d'un artiste dont le travail se compose pour l'essentiel de fleurs peintes sur papier. Une création complexe, où l'on pressent un lent mûrissement. Il y a bien sûr beaucoup moins de monde. C'était un vernissage mondain à Soho, New York, enfin je veux dire au Flon à Lausanne, mais ça aurait tellement voulu y ressembler. C'en était presque attendrissant. ■

Jeff Koons est exposé à la Galerie Lehman, 19, rue de Genève et Jim Dine chez Alice Pauli, Port-Franc 9, à Lausanne.

## Le long chemin de la transparence

(jd) Après s'être désintéressé des années durant des activités de la police fédérale, le Parlement avait frappé un grand coup avec l'enquête fouillée de sa commission ad hoc et la publication du fameux rapport sur le Département de justice et police. Mais le pénible exercice de consultation des fiches l'avait quelque peu refroidi et il avait émis plusieurs signaux à l'intention du Conseil fédéral afin que soit abrégée une opération jugée trop longue et coûteuse. Le gouvernement ne s'est pas fait prier et, à l'instigation d'un Ministère public guère enthousiaste à l'idée d'ouvrir ses archives au public, il a proposé une consultation très restrictive des dossiers et la destruction presque complète des actes de la police.

Le Conseil des Etats s'est bien ressaisi puisqu'il a opté pour un large accès des personnes aux documents qui les concernent: chose promise, chose due, a-t-il décidé; la restauration de la confiance du public est à ce prix. Face à ce nouvel état d'esprit des parlementaires, Arnold Koller n'a guère insisté, se contentant de rappeler que le Conseil fédéral n'avait fait que suivre les indications des Chambres.

Malheureusement le Conseil des Etats n'est pas allé jusqu'au bout de la logique de transparence, sous prétexte de la prise en compte de la protection de la personnalité: les documents seront archivés sous réserve d'une demande de destruction des personnes concernées. Ainsi les archives n'auront pas le caractère exhaustif qui seul garantit leur validité. Ce compromis censé garantir à la fois

l'intérêt public à la connaissance du passé et la protection de la sphère privée des individus affaiblit le premier sans pour autant préserver la seconde. Répétons-le: les informations archivées seront soustraites au regard de la police fédérale et de toute autre administration. Au titre de la protection de la personnalité, c'est là l'essentiel. Lorsque dans cinquante ans les historiens auront accès à ces informations, elles n'auront plus d'intérêt individuel; elles permettront par contre, globalement considérées, de se faire une idée des méthodes de travail de la police fédérale et des menaces auxquelles on imaginait à l'époque que la Suisse était confrontée. Le souci des droits individuels et de la sphère privée, c'est avant 1990 qu'il aurait dû se manifester. Et ce n'est pas en l'affirmant très haut aujourd'hui à propos de documents d'archives qu'on compensera les lacunes évidentes du passé. ■

## Inacceptable routine

(red) Amnesty International a marqué la Journée internationale de la femme 1992 par le lancement d'une campagne contre les sévices sexuels et le viol en détention. Partout dans le monde, et quels que soient les régimes politiques, les femmes subissent des violences sexuelles lorsqu'elles sont arrêtées, interrogées ou emprisonnées; lorsque ces violences sont utilisées comme instrument d'interrogatoire et moyen de pression, de représailles, de vengeance, voire de stratégie militaire ou politique, elles relèvent de la torture, de traitements cruels, inhumains et dégradants. Les gouvernements doivent être tenus pour directement responsables de ces actes lorsqu'ils sont l'œuvre d'agents de l'Etat: policiers, gardiens de prison, militaires, etc. Amnesty demande que ces violations des droits de la personne cessent d'être considérées comme des délits mineurs, que des enquêtes sérieuses soient menées et que les responsables soient traduits en justice.

Le n°10 de *Libert(é)s*, le bulletin romand de la section suisse d'AI, présente la campagne et les mesures préconisées par l'organisation pour lutter contre ce fléau dont l'échelle et la gravité en font un véritable problème social. ■

Coordination de la campagne: Groupe Femmes d'AI, case postale 275, 1225 Chêne-Bourg.